

Le baccalauréat professionnel « animation - enfance et personnes âgées » a pour objet de former des animateurs généralistes capables de concevoir et réaliser des activités d'animation de nature variée, notamment auprès d'un public jeune et de personnes âgées en perte d'autonomie.

Dans l'exercice de son métier, l'animateur met en œuvre la démarche d'animation.

Le point commun entre ces activités d'animation variées reste méthodologique : l'intervention se veut participative en répondant aux besoins et attentes exprimés ou potentiels, des individus et des groupes.

Les activités du titulaire du baccalauréat professionnel « Animation - enfance et personnes âgées » peuvent être regroupées en deux grandes composantes :

- une composante méthodologique, autour de la conduite de projet (conception, organisation, réalisation, évaluation) ;
- une composante relationnelle autour de l'accueil, de l'écoute, de la communication, de la dynamique de groupe.

Cet animateur exerce de manière autonome les activités d'animation qui lui sont confiées, qu'il conçoit à partir des orientations données par le projet global de la structure, en respectant les directives et procédures prédéfinies. Sa responsabilité s'exerce au regard :

- des publics qu'il accueille et dont il a la charge,
- des collaborateurs et bénévoles qui participent à son activité s'il y a lieu,
- des équipements et espaces nécessaires à la mise en œuvre des activités d'animation.

Le titulaire du baccalauréat professionnel « Animation - enfance et personnes âgées » intervient dans les fonctions suivantes :

- la contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation,
- l'animation visant le maintien de l'autonomie et le bien-être personnel, en établissement ou à domicile,
- l'animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens.

Les conditions d'exercice varient selon que l'on s'adresse à l'animation en direction des mineurs ou des personnes âgées.

Dans le premier cas, la durée et la planification du temps de travail est variable (temps partiel ou temps complet, emploi du temps fractionné, annualisation du temps de travail). Dans le champ de l'animation jeunesse, il est répandu d'avoir plusieurs employeurs.

Dans le second, la très grande majorité des animateurs est salariée, en emploi stable (CDI ou statut fonction publique) et à temps plein.

**Unité professionnelle facultative « secteur sportif » en baccalauréat professionnel (se renseigner auprès des établissements)**

Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à expliciter une situation professionnelle relative à la prise en compte des spécificités des publics et des structures d'exercice dans le champ professionnel du secteur sportif, d'une part, et à la mise en œuvre d'un projet d'animation dans ce champ, d'autre part.

L'unité professionnelle facultative « Secteur sportif » est ouverte aux candidats sous statut scolaire qui :

- Ont suivi dans un établissement public local d'enseignement ou un établissement d'enseignement privé sous contrat en classes de première et terminale une formation permettant l'acquisition des compétences du référentiel figurant en annexe 1 du présent arrêté ;
- Justifient d'au moins 6 semaines de périodes de formation en milieu professionnel dans une structure du secteur sportif, cette durée étant ramenée à 4 semaines pour la spécialité du baccalauréat professionnel.

L'épreuve comporte une situation d'évaluation réalisée au cours de la dernière année de formation conduisant à la délivrance du diplôme. Elle est conduite à partir du dossier professionnel du candidat. L'évaluation repose sur une épreuve orale durant laquelle le candidat témoigne des compétences développées dans le cadre de son parcours de formation à l'appui du document de synthèse extrait de son dossier professionnel.

La commission d'évaluation dispose au préalable d'un temps de lecture du dossier professionnel du candidat. À partir d'un des descriptifs de situation professionnelle rédigé et proposé par le candidat, la commission d'évaluation détermine une problématique professionnelle en lien avec la méthodologie de projet pour laquelle elle lui demande d'exposer et de justifier une adaptation de sa pratique professionnelle. Le candidat dispose d'un temps de préparation de 15 minutes afin de prendre connaissance de la problématique transmise par la commission d'évaluation. Lors de l'exposé (10 minutes), le candidat retrace tout d'abord son expérience et sa professionnalité dans le champ d'activité de l'animation sportive assortie d'une auto-évaluation des compétences, partagées ou complémentaires à celles du diplôme auquel il est candidat. Puis, il propose une adaptation de la situation décrite.

Compétences :

**Prise en compte des spécificités des publics et de la structure d'exercice :** Communiquer dans les situations de la vie professionnelle Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté Contribuer au fonctionnement d'une structure.

**Mise en œuvre et évaluation d'un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure :** Concevoir un projet d'animation Promouvoir un projet Participer à la conduite d'un projet d'animation Assurer le cadrage d'un projet Évaluer un projet d'animation



### Débouchés

L'animateur, titulaire de ce diplôme, exerce soit dans une structure publique relevant de la fonction publique territoriale ou hospitalière, soit dans une structure du secteur privé lucratif ou non lucratif. Les emplois peuvent relever du secteur socioculturel et socioéducatif, du secteur de l'animation sociale.



**Métier(s)**

**accessible(s) :**

**Socioculturel et socioéducatif**

- Adjoint territorial d'animation
- Animateur de séjour de vacances
- Animateur en accueil collectif de mineurs
- Animateur en accueil de loisirs
- Animateur enfance/ jeunesse
- Animateur périscolaire
- Animateur socioculturel
- Animateur socioéducatif

**Animation sociale**

- Animation sociale Adjoint territorial d'animation
- Animateur auprès de personnes âgées
- Animateur de vie sociale
- Animateur en EHPAD
- Animateur en gérontologie
- Animateur social



**Accès à la formation**

Après :

- une classe de 3<sup>ème</sup>
- BEPA Services spécialité services aux personnes
- CAP Agent de prévention et de médiation
- CAP Agent de sécurité
- CAP Petite enfance
- CAPA Services en milieu rural



**Programme**

Grille horaire (a)	2 <sup>nd</sup> e	1 <sup>ère</sup>	Tle
<b>Enseignement professionnel</b>	<b>330</b>	<b>266</b>	<b>260</b>
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	30	28	13
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (b)	30	14	13
Réalisation d'un chef d'œuvre	-	56	52
Prévention Santé Environnement	30	28	26
Economie-Gestion ou Economie-Droit (selon spécialité)	30	28	26
Français, Histoire-Géographie et enseignement moral et civique	105	84	78
Mathématiques	45	56	39
Langue vivante A	60	56	52
Sciences physiques et chimiques ou langue vivante B (selon spécialité)	45	42	39
Arts appliqués et culture artistique	30	28	26
Education physique et sportive	75	70	65
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation (c) (d)	90	84	91

**Période de formation en milieu professionnel (semaines)**

4 à 6 6 à 8 8

- (a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité
- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Y compris heures dédiées à la consolidation des acquis des élèves
- (d) En Tle : insertion professionnelle (recherche, CV, entretiens,) ou poursuite d'études



**Enseignements professionnels**

**Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation :** Repérer le rôle des différents acteurs présents dans la structure et sur le territoire ; Contribuer à l'élaboration et à l'évolution du projet de la structure à partir de l'analyse des pratiques d'animation ; Concevoir, réaliser et conduire un projet d'animation ; Evaluer un projet d'animation et rédiger un bilan ; Mettre en œuvre une communication professionnelle au sein de la structure et en direction des acteurs ; Rédiger des écrits professionnels ; Animer des échanges avec les différents acteurs ; Concevoir et réaliser des supports de communication ; concevoir des supports de gestion et d'organisation utiles au projet d'animation en sélectionnant des informations potentiellement utiles d'origines diverses, en actualisant une base d'information.

**Animation visant le maintien de l'autonomie sociale et le bien-être personnel en établissement ou à domicile :** Recueillir les demandes, attentes, souhaits de la personne âgée et de son entourage, pour adapter son intervention ; Observer les cadres de vie de la personne âgée, ses attitudes, ses comportements et ses interactions sociales ; S'informer auprès de l'équipe pluri- professionnelle sur les besoins, les potentialités, et les difficultés liées à l'état de santé de la personne âgée ; Concevoir des activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle ; Elaborer des activités visant l'expression et le développement de la vie relationnelle, sociale et culturelle ; Construire « ses » démarches d'animation, adaptées aux objectifs du projet et aux publics, en privilégiant le mode participatif ; Sensibiliser et accompagner la personne vers l'activité ; Animer des activités mobilisant des techniques participatives et adaptées aux attentes, aux troubles cognitifs et aux capacités motrices de chaque personne ; Accompagner les personnes âgées dans leurs projets et/ou leurs réalisations (culturelles, artistiques...) dans une démarche participative; Gérer une dynamique de groupe tout en associant une gestion individuelle des participants ; Observer les comportements, recueillir les avis de la personne âgée et les transmettre aux autres membres de l'équipe ; Evaluer et réaliser un bilan.

**Animation visant à l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens :** Elaborer des activités visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens des publics ; Choisir une démarche pédagogique d'animation adaptée aux objectifs du projet et au public visé ;



Accompagner les publics dans leurs projets ; Animer des activités socioéducatives et socioculturelles ; Gérer le groupe et les personnes en s'adaptant aux situations rencontrées ; Evaluer et réajuster son action ; Accueillir le public dans sa diversité et au cours des différents temps de la journée ; Organiser les activités de temps calme ou des périodes de temps libre sur la période d'accueil ; Encadrer les gestes de la vie quotidienne sur le temps d'accueil

### Stage

22 semaines de périodes de formation en milieu professionnel (P.F.M.P.) sont prévues sur les trois années du cycle.

Les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) se déroulent dans une ou plusieurs structures appartenant aux secteurs d'intervention retenus dans le référentiel d'activités professionnelles. Ces structures d'accueil répondent aux exigences de la formation de tout candidat aux épreuves du baccalauréat professionnel animation - enfance et personnes âgées. Le stagiaire se voit confier des missions conformes aux exigences du diplôme et approuvées par l'organisme d'accueil.

Ces périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre à l'élève :

- de construire des compétences en situation professionnelle et en présence d'usagers ;
- de développer des compétences de communication ;
- de découvrir différentes structures dans le champ professionnel de l'animation, et d'en appréhender les organisations et les méthodologies d'intervention ;
- de mettre en œuvre des pratiques d'animation, de les analyser, d'enrichir son répertoire d'intervention
- de contribuer au travail en équipe pluri professionnelle ;
- de mobiliser les savoirs acquis en centre de formation.

### Examen

Épreuves	Coef.
<b>E1 : Epreuve scientifique et technique</b>	
Sous-épreuve E11 : Économie-gestion	1
Sous-épreuve E12 : Mathématiques	1
<b>E2 : Epreuve Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation</b>	3
<b>E3 : Epreuve Pratiques professionnelles liées à l'animation</b>	
Sous-épreuve E31 : Animation visant le maintien de l'autonomie sociale et le bien-être personnel en établissement ou à domicile	4
Sous-épreuve E32 : Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens	4
Sous-épreuve E33 : Prévention Santé Environnement	1
<b>E4 : Epreuve de langue vivante étrangère</b>	
Sous-épreuve E41 : langue vivante 1	2

Sous-épreuve E42 : langue vivante 2	2
<b>E5 : Epreuve de Français, Histoire-Géographie et enseignement moral</b>	
Sous-épreuve E51 : Français	2.5
Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et enseignement moral	2.5
<b>E6 : Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	1
<b>E7 : Epreuve d'éducation physique et sportive</b>	1
<b>Epreuves facultatives</b>	
EF1 : Langue vivante étrangère	Pts>10
EF2	Pts>10

### Poursuite d'études

Les titulaires de Bac Pro qui ont obtenu un avis favorable du conseil de classe seront prioritaires dans les BTS correspondant à leur spécialité (en application du décret n° 2017-515 du 10 avril 2017 sur l'expérimentation Bac Pro/BTS) modifié par le décret no 2021-227 du 26 février 2021 relatif aux modalités particulières d'admission dans une section de techniciens supérieurs pour les titulaires d'un baccalauréat professionnel.

Le bac pro a pour premier objectif l'insertion professionnelle. Mais avec un très bon dossier une poursuite d'études est envisageable. Par exemple :

- BP JEPS spécialité animateur mention animation sociale
- BP JEPS spécialité animateur mention loisirs tous publics
- BTSA Développement, animation des territoires ruraux
- DEJEPS animation socio-éducative ou culturelle mention animation sociale

Le titulaire du diplôme du baccalauréat professionnel « animation - enfance et personnes âgées » possède un niveau de compétences générales et professionnelles lui permettant, soit, de s'insérer professionnellement dans des emplois d'animateur de niveau IV, soit de poursuivre une formation d'études supérieures (Diplôme universitaire technologique) ou professionnelle en alternance (Diplômes professionnels de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport).

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

### Ou se former en Occitanie

#### **Ariège (09)**

Saint-Girons - Lycée professionnel François Camel (Public) /

#### **Aude (11)**

Narbonne - Lycée privé Beauséjour (Privé) /

#### **Aveyron (12)**

Millau - Lycée professionnel privé Jeanne d'Arc (Privé) /

Rodez - Lycée professionnel privé Louis Querbes (Privé) /

#### **Gard (30)**

Alès - Lycée Jean-Baptiste Dumas (Public) /

La Grand-Combe - Lycée professionnel privé Pasteur (Privé) /



**Haute-Garonne (31)**

Toulouse - Lycée professionnel Hélène Boucher (Public) /

Toulouse - Lycée professionnel privé Sainte-Marie de Nevers  
(Privé) /**Hérault (34)**

Béziers - Lycée Jean Moulin (Public) /

Montpellier - Lycée privé Turgot (Privé) /

Saint-Clément-de-Rivière - Lycée Jean Jaurès (Public) /

**Pyrénées-Orientales (66)**

Perpignan - Lycée Pablo Picasso (Public) /

**Tarn (81)**

Albi - Lycée professionnel privé Sainte-Cécile (Privé) /

**I** formation initiale**A** formation en apprentissage

Internat/ Hébergement possible

**En savoir plus**Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers,  
Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)**Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre  
d'information et d'orientation (CIO).****N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education  
Nationale (PSY-EN).**

**Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier**

Alès  
04 49 05 80 81 - [ce.0300061d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300061d@ac-montpellier.fr)

Bagnols sur Cèze  
04 49 05 80 85 - [ce.0300992r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0300992r@ac-montpellier.fr)

Béziers  
04 67 62 45 04 - [ce.0340097w@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340097w@ac-montpellier.fr)

Carcassonne  
04 34 42 91 90 - [ce.0110035d@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110035d@ac-montpellier.fr)

Castelnaudary  
04 34 42 91 88 - [ce.0110843g@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110843g@ac-montpellier.fr)

Céret  
04 68 87 02 07 - [ce.0660575s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660575s@ac-montpellier.fr)

Lunel  
04 48 18 55 30 - [ce.0341426r@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341426r@ac-montpellier.fr)

Mende  
04 30 43 51 95 - [ce.0480020l@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0480020l@ac-montpellier.fr)

Montpellier Celleneuve  
04 48 18 55 60 - [ce.0341619a@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341619a@ac-montpellier.fr)

Montpellier Esplanade  
04 48 18 55 10 - [ce.0341482b@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341482b@ac-montpellier.fr)

Narbonne  
04 68 32 61 75 - [ce.0110036e@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0110036e@ac-montpellier.fr)

Nîmes  
04 49 05 80 80 - [ce.0301328f@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0301328f@ac-montpellier.fr)

Perpignan  
04 11 64 23 66 - [ce.0660667s@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660667s@ac-montpellier.fr)

Pézenas  
04 48 18 55 75 - [ce.0341033n@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0341033n@ac-montpellier.fr)

Prades  
04 11 64 23 55 - [ce.0660463v@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0660463v@ac-montpellier.fr)

Sète  
04 67 67 31 00 - [ce.0340098x@ac-montpellier.fr](mailto:ce.0340098x@ac-montpellier.fr)

**Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse**

CIO Albi  
Tél. 05 67 76 57 74 - [cio.albi@ac-toulouse.fr](mailto:cio.albi@ac-toulouse.fr)

CIO Auch  
05 62 05 65 20 - [cio.auch@ac-toulouse.fr](mailto:cio.auch@ac-toulouse.fr)

CIO Cahors  
Tél. 05.65.30.19.05 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Castelsarrasin  
05 36 25 74 99 - [cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr)

CIO Castres  
Tél. 05 67 76 57 90 - [cio.castres@ac-toulouse.fr](mailto:cio.castres@ac-toulouse.fr)

CIO Condom  
05 67 76 51 82 - [cio.condom@ac-toulouse.fr](mailto:cio.condom@ac-toulouse.fr)

CIO Decazeville  
05 65 43 17 88 - [cio.decazeville@ac-toulouse.fr](mailto:cio.decazeville@ac-toulouse.fr)

CIO Figeac  
05 67 76 55 66 - [cio.figeac@ac-toulouse.fr](mailto:cio.figeac@ac-toulouse.fr)

CIO Foix  
05 67 76 52 94 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Lourdes  
05 67 76 56 43 - [cio.lourdes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.lourdes@ac-toulouse.fr)

CIO Millau  
[05 65 60 98 20](tel:0565609820) - [cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban  
05 63 66 12 66 - [cio.montauban@ac-toulouse.fr](mailto:cio.montauban@ac-toulouse.fr)

CIO Muret  
05 67 52 40 72 - [cio.muret@ac-toulouse.fr](mailto:cio.muret@ac-toulouse.fr)

CIO Pamiers  
05 67 76 53 02 - [cio.foix@ac-toulouse.fr](mailto:cio.foix@ac-toulouse.fr)

CIO Rodez  
05 67 76 54 46 - [cio.rodez@ac-toulouse.fr](mailto:cio.rodez@ac-toulouse.fr)

CIO Saint-Gaudens  
05 67 52 41 41 - [cio.stgaudens@ac-toulouse.fr](mailto:cio.stgaudens@ac-toulouse.fr)

CIO Tarbes  
05 67 76 56 33 - [cio.tarbes@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tarbes@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Centre  
05.67.76.51.84 - [cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Mirail  
05.67.52.41.63 - [cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Nord  
05 67 52 41 80 - [cio.tlsenord@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlsenord@ac-toulouse.fr)

CIO Toulouse Rangueil  
05 67 52 41 55 - [cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr](mailto:cio.tlserangueil@ac-toulouse.fr)

